



**SECRETARIAT GENERAL**

Ouagadougou, le **30 DEC 2020**

*Le Secrétaire général*

*A*

N° **001040** /MENAPLN/SG

- **Tout Directeur régional**
- **Tout Directeur provincial**
- **Tout Chef de Circonscription d'Éducation de Base**
- **Tout Responsable de structure éducative**

**Objet** : Directives sur le respect des mesures barrières contre la COVID-19

Dans la feuille de route pour une rentrée scolaire 2020-2021 apaisée et sécurisée, il a été inscrit la poursuite de la mise en œuvre de mesures sanitaires pour freiner la propagation de la COVID-19 et l'application du protocole de prise en charge des cas de COVID-19 dans les structures éducatives.

Face aux constatations faites au cours du suivi de la mise en œuvre desdites mesures, le conseil de cabinet extraordinaire élargi aux structures centrales, déconcentrées, rattachées et de missions du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales des 17 et 18 décembre 2020 a donné des orientations pour le respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires.

Au regard du contexte actuel marqué par une recrudescence des nouveaux cas de COVID-19, le Conseil des Ministres en sa séance du 23 décembre 2020 a pris des mesures et a instruit de prendre les dispositions nécessaires pour une application diligente et stricte desdites mesures et appelle les populations à leur respect strict par une implication individuelle et collective.

En application de cette instruction du Conseil des Ministres et conformément aux orientations du conseil de cabinet extraordinaire élargi, je vous invite par la présente à veiller au respect des directives suivantes dans toutes les structures éducatives dès la reprise des classes le 5 janvier 2021 :

- éviter l'organisation de kermesses et autres activités pouvant occasionner des regroupements ;
- renforcer la sensibilisation et la communication sur le respect des mesures barrières à l'endroit des personnels, des élèves, des parents d'élèves et de la communauté éducative ;



- dispenser à nouveau le cours sur le module de la COVID-19 comme 1<sup>er</sup> cours dans toutes les classes à la reprise des classes le 5 janvier 2021 ;
- veiller au respect du protocole de prise en charge de la COVID-19 dans les structures éducatives.

J'attache du prix au respect des termes de la présente.

**Ampliation :**  
MENAPLN : ATCR



**Pr Kalifa TRAORE**  
Chevalier de l'Ordre national